

COMMUNE DE GEVILLE

Département de la Meuse

PLAN LOCAL D'URBANISME



Prescrit par délibération du conseil municipal
du 16 décembre 2005
Arrêté par délibération du conseil municipal
du 16 juillet 2007
Approuvé par délibération du conseil municipal
du 04 mars 2008

2 – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



SARL HERREYE & JULIEN

Géomètres Experts Associés

Capital social de: 8000 €

1 rue de la Libération – BP20051

54203 TOUL cedex

Tél. : 03 83 43 12 14 - Fax. : 03 83 63 22 26

Courriel : herreye-et-julien@wanadoo.fr

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement. (Art R.123.3 du code de l'Urbanisme)

LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

1- **Développement économique**

- 1.a- Favoriser l'accueil d'activités
- 1.b- Maintenir les activités non nuisantes (artisans) au sein de l'espace bâti
- 1.c- Favoriser l'intégration des bâtiments d'activités dans le paysage

2- **Aménagement de l'espace**

- 2.a- Accueillir une centaine de maisons sur les trois communes dans les 20 ans à venir
- 2.b- Maîtriser le développement de l'urbanisation en ouvrant des zones à l'urbanisation et en créant des réserves foncières et ainsi faciliter l'intégration des nouveaux habitants
- 2.c- Eviter l'étalement urbain en favorisant la densification de l'espace bâti afin de valoriser la structure ancienne des villages
- 2.d- Compléter et améliorer le réseau de chemins piétonniers
- 2.e- Améliorer le stationnement
- 2.f- Création d'une zone de stationnement pour poids lourds
- 2.g- Préserver le hameau de Rangéval de toute nouvelle urbanisation
- 2.h- Création d'un espace destiné à accueillir le point d'apport volontaire

3- **Environnement, protection des milieux naturels et des paysages**

- 3.a- Protection du petit patrimoine
- 3.b- Protection des arbres isolés et des éléments linéaires
- 3.c- Protection des vergers
- 3.d- Protection des zones naturelles sensibles (étangs, coteaux, forêt ...)

4- **Transport**

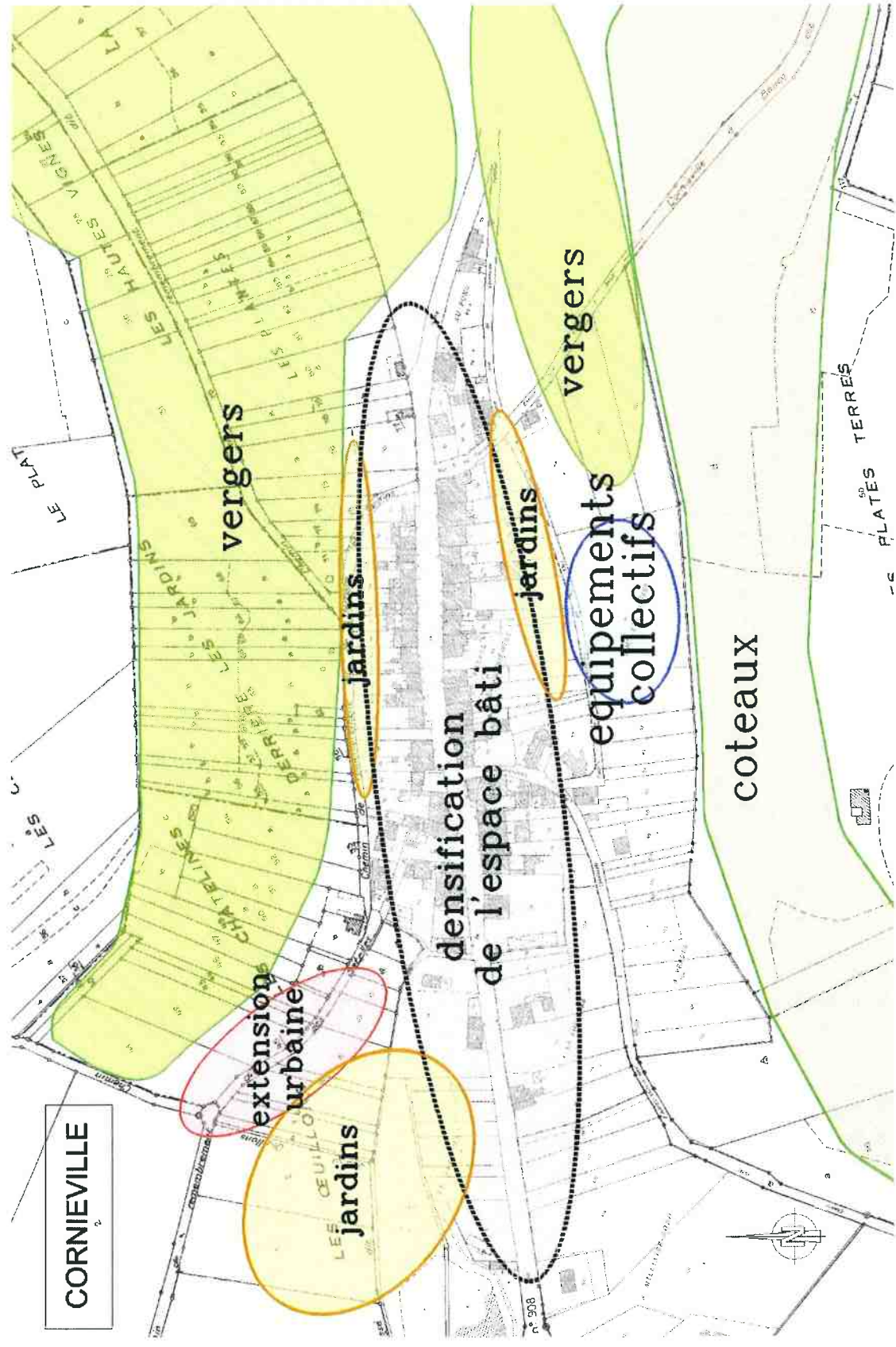
- 4.a- Gestion de la circulation générée par l'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation
- 4.b- Réhabilitation des chemins de défrètement à l'arrière des habitations

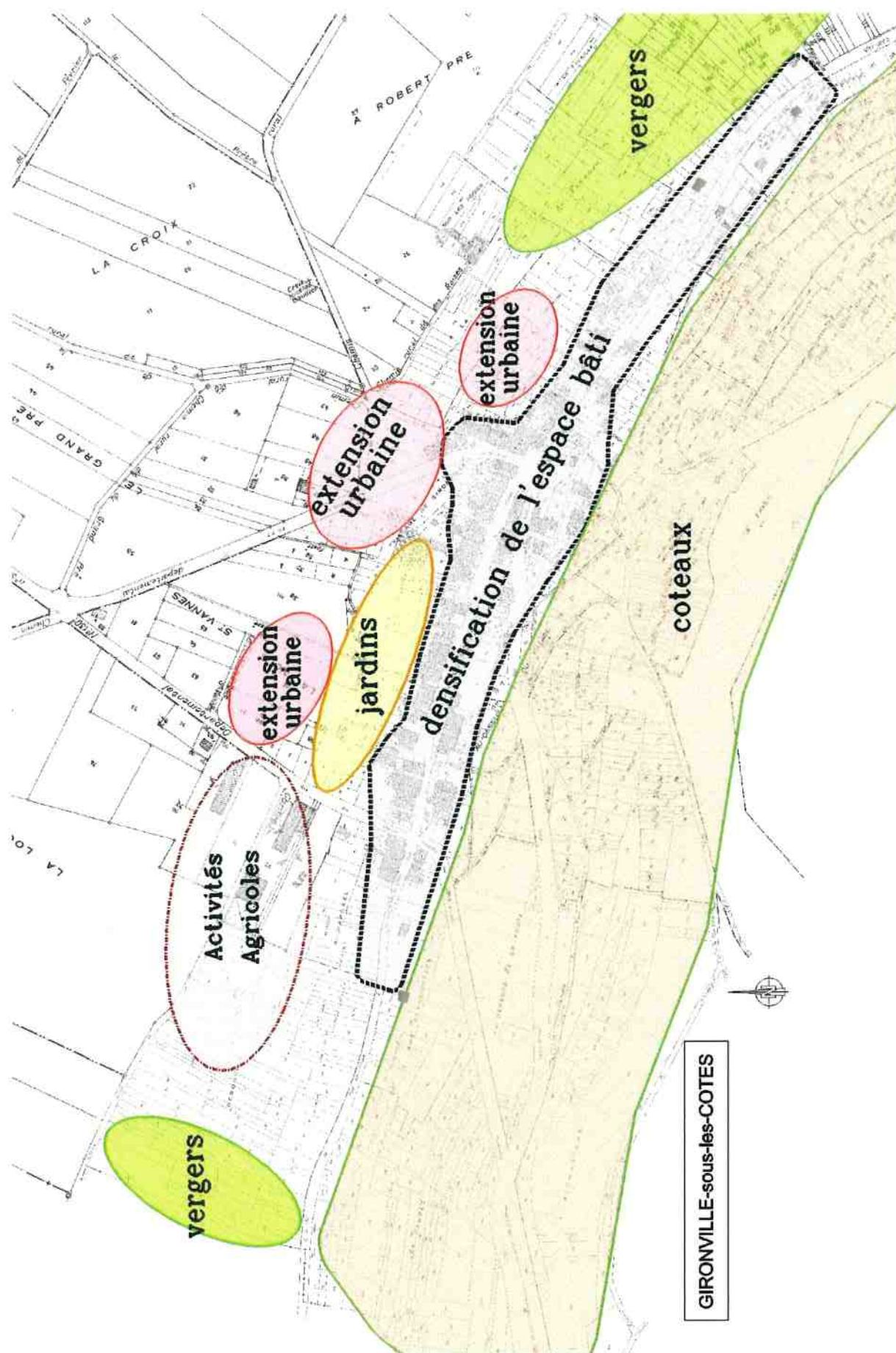
5- **Equipements et services publics**

- 5.a- Mise en place de l'étude d'assainissement
- 5.b- Réhabilitation de la mairie de Jouy-sous-les Côtes
- 5.c- Création de zones de loisirs

6- **Sécurité et salubrité**

- 6.a- Réaménagement des usoirs et trottoirs
- 6.b- Fossés à buser





GIRONVILLE-sous-les-COTES

